

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MERCREDI 4 OCTOBRE 2023

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Président ouvre la séance. Il donne lecture des pouvoirs :

Pouvoirs :

- | | |
|-----------------------|---|
| - Christine RAMPILLON | pouvoir à David BÉLY |
| - Sébastien ALLAIN | pouvoir à Malik ABDALLAH |
| - Jacques BESSEAU | pouvoir à Anne AUBIN-SICARD |
| - Philippe PORTÉ | pouvoir à Bernard QUENAULT |
| - Florence LEMAIRE | pouvoir à Stéphane IBARRA (fin de séance) |

Absent :

- Christophe HERMOUET absent toute la séance.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Patrice GABORIT en qualité de secrétaire de séance puis il appelle aux remarques sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 27 juin dernier. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour de la séance :

1. Indemnités versées aux élus du Conseil d'agglomération

Monsieur le Président : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'instaurer une indemnité de 163,44 euros bruts mensuelle pour les élus communautaires non porteurs de délégation.

Stéphane IBARRA : « Monsieur le Président, chers collègues, il nous est donc proposé aujourd'hui d'instaurer une indemnisation pour tous les élus communautaires, et je tiens à souligner que c'est une très bonne initiative. Pour autant, il convient de la replacer dans son contexte. Depuis le début de notre mandat en 2020, notre Agglomération ayant franchi le seuil des 100 000 habitants, les règles d'indemnisation des élus de notre assemblée ont évolué. Je préfère rappeler une bonne fois pour toute en préambule de mon intervention que la légitimité de l'indemnisation des élus, quel que soit leur niveau de responsabilité, et qu'ils soient membres de la majorité ou des oppositions, n'est pas un sujet de débat. Elle participe au contraire à la mise en œuvre de la démocratie dans toute sa complexité, pour qu'elle soit plus juste et efficiente au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes, des situations professionnelles ou personnelles des uns et des autres, etc. Pour autant, si la légitimité des indemnités versées aux élus ne fait pas débat, leur mise en œuvre concrète – notamment la fixation des enveloppes, ou les choix proposés par les majorités – peuvent et doivent faire l'objet d'échanges et de débats, voire de propositions, car c'est aussi cela la démocratie. C'est le sens de notre amendement.

La délibération nous rappelle la loi et le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et le tableau annexé présente les choix réels de la majorité qui fixent concrètement le niveau des indemnités, en lien avec les fonctions et les responsabilités exercées. En ce qui concerne le Président, les Vice-présidents et les membres du Bureau communautaire, il nous est simplement proposé de reconduire les choix qui ont été faits en 2020 lors de l'installation de notre assemblée. Je tiens simplement à rappeler que nous

avons voté contre à cette époque pour deux raisons. Premièrement, parce que vous aviez choisi de ne pas indemniser l'ensemble des conseillers communautaires, ce que vous corrigez aujourd'hui, et deuxièmement, parce que le montant des indemnités fixées représentait à l'époque une augmentation de 100 000 euros annuels par rapport au mandat précédent, qui plus est, à un moment où les finances de notre Agglomération ne le permettaient pas. Lors de cette décision, ces 100 000 euros représentaient 10 % de l'épargne nette disponible à l'Agglomération pour investir et préparer l'avenir des Yonnais. Cette augmentation était à nos yeux disproportionnée. Je me souviens également de vos réponses, assurant que les finances de l'Agglomération étaient saines et le permettaient. Malheureusement, la suite m'a donné raison, puisque *a posteriori* vous avez été contraints de tripler le taux de la taxe foncière l'année suivante, c'est-à-dire de prélever 4 millions d'euros de plus chaque année dans la poche des habitants de notre Agglomération, et ce, jusqu'à la fin du mandat. Les faits sont têtus et closent le débat sur ce sujet.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Je le dis à nouveau, le fait d'instaurer une indemnisation pour l'ensemble des élus communautaires est une très bonne idée que nous soutenons. Il est proposé de la fixer à 163,44 euros bruts, soit à 4 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, sur les 6 % maximum que permet la loi. Ce niveau d'indemnisation me semble adapté. Cependant, il crée une dépense supplémentaire d'un peu moins de 50 000 euros par an. En gestionnaire responsable, et c'est là que le débat s'ouvre, la première question à se poser est de savoir si cette dépense supplémentaire est acceptable et compatible avec l'état des finances de notre Agglomération ? Selon moi aujourd'hui, la réponse est oui, car la situation n'est pas celle de 2020. En effet, d'une part vous avez triplé le taux des impôts fonciers, ce qui a donné de la marge à notre Agglomération, et d'autre part parce qu'une fraction significative de nos ressources est également sensible à l'inflation, et que cela génère une plus-value appréciable qui dynamise nos moyens financiers. Pour autant, si l'inflation a un effet positif sur une part de nos ressources par la fraction de TVA reversée, elle n'est pas du tout une bonne nouvelle pour nos concitoyens. Elle alourdit l'ensemble de leurs dépenses et fragilise les familles, notamment en cette période de rentrée scolaire. Cela amène donc la deuxième question que nous devons nous poser avant de délibérer. Pour des élus de terrain, conscients de la réalité du quotidien des familles de notre Agglomération, est-il acceptable d'augmenter les dépenses publiques pour leurs indemnités ? Est-ce acceptable, au moment-même où les habitants de notre Agglomération constatent sur leur avis de taxe foncière une augmentation due à la revalorisation des bases de près de 7 % ? Est-ce acceptable, au moment où tous les habitants de notre Agglomération reçoivent aussi leur avis de redevance sur les ordures ménagères et constatent une augmentation de 7,7 % du tarif ? Est-ce acceptable, lorsque tous les agents de notre Agglomération qui font vivre le service public, notamment ceux les moins bien rémunérés de catégorie C, se demandent si nous allons aussi nous saisir de la possibilité offerte par l'Etat de leur attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, comme leurs collègues de la fonction publique ou hospitalière ? Dans la période que nous vivons, je pourrais malheureusement poursuivre cette liste très longue et bien amère pour nos concitoyens.

Pour moi, la réponse est donc non. Ce n'est pas acceptable. Dans ce contexte si difficile pour nos concitoyens et nos agents, il paraît inconcevable pour des élus d'augmenter la dépense publique liée à leur indemnité, au risque d'être incompris de nos concitoyens. Alors, comment se saisir de cette très bonne idée d'élargir l'indemnisation à tous les élus communautaires, sans pour autant alourdir la dépense publique allouée pour les indemnités de ces mêmes élus ? Pour rendre cela possible, nous soumettons au vote de notre assemblée un amendement cosigné par les cinq élus de l'opposition de La Roche-sur-Yon. Cet amendement consiste simplement à créer un nouveau tableau à budget constant et à enveloppe constante, pour permettre la rémunération de 163,44 euros des conseillers qui n'ont pas de délégation. J'ai d'ailleurs mis quelques exemplaires de ce tableau à votre disposition pour les faire circuler. Concrètement, l'enveloppe globale resterait constante à hauteur de 320 000 euros annuels, et le budget qui devra être alloué à l'enveloppe de rémunération des conseillers communautaires non dépositaires de délégation sera financé par une baisse d'autant des indemnités allouées au Président et au Vice-présidents et membres du Bureau, réparties proportionnellement au pourcentage de l'indice brut qui leur était alloué au départ. Cela représente une baisse de 400 euros bruts mensuels pour le Président, de 200 euros pour les Vice-présidents, et de 120 euros pour les membres du Bureau. Nous soumettons donc cet amendement à votre vote, et demandons que ce vote se fasse à bulletin secret comme le règlement intérieur nous le permet. »

Monsieur le Président : « Voilà beaucoup de prétextes à une décision évidemment politicienne. Ma réponse sera extrêmement courte. Il ne s'agit pas de diminuer les indemnités des uns et des autres, puisque le travail des élus ne changera pas, et qu'il s'amplifiera, mais simplement d'indemniser ceux qui ne l'étaient pas jusqu'à présent suite aux nombreuses demandes qui nous ont été faites. Je suis donc défavorable à cet amendement. Quant au vote à bulletin secret, je pense que nous sommes une assemblée mature qui n'a pas vocation à cacher ses votes. Je vous demande donc de voter à main

levée, d'une part le rejet du vote à bulletin secret, et d'autre part le rejet de cet amendement, en conservant le montant des indemnités tel que précisé dans la délibération. J'ai regardé les textes et nous pouvons tout à fait procéder de cette façon. »

Vote pour un scrutin à main levée

- **39 voix Pour.**
- **5 voix Contre** : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY et Madame Martine CHANTECAILLE.

Vote pour le rejet de l'amendement

- **39 voix Pour.**
- **5 voix Contre** : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY et Madame Martine CHANTECAILLE.

Vote de la délibération

Question adoptée à la majorité par 39 voix pour.

5 voix Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY et Madame Martine CHANTECAILLE.

2. Commissions thématiques intercommunales - Modifications

Monsieur le Président : Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la modification du nombre de commissions thématiques intercommunales de la manière suivante :

- Commission n° 1 : Communication, relations citoyennes et laïcité ;
- Commission n° 2 : Développement économique, prospection économique, relations avec les entreprises et tourisme ;
- Commission n° 3 : Énergies, agriculture et alimentation ;
- Commission n° 4 : Transitions écologiques, biodiversité, eau, assainissements et climat ;
- Commission n° 5 : Ressources humaines, administration générale et mutualisations, instances paritaires et relations avec les organisations syndicales ;
- Commission n° 6 : Aménagement du territoire, PLUI, infrastructures communautaires, mobilités et déplacements ;
- Commission n° 7 : Déchets, collecte, réduction des déchets, tri et valorisation ;
- Commission n° 8 : Politique gérontologique, CIAS, protection sociale, protection des populations et lutte contre les inégalités ;
- Commission n° 9 : Finances, marchés et relations internationales ;
- Commission n° 10 : Emploi, insertion professionnelle, enseignement supérieur et professionnel ;
- Commission n° 11 : Culture, équipements sportifs communautaires, et action culturelle communautaire ;
- Commission n° 12 : Petite enfance, famille et santé ;
- Commission n° 13 : Habitat et politique d'hébergement et des gens du voyage.

Le nom des titulaires et des suppléants de chaque commission figure dans la délibération.

Nicolas HÉLARY : « Au-delà du fait que les choses ne fonctionnaient pas très bien avec six commissions, je ne suis pas persuadé qu'elles fonctionnent mieux avec treize commissions et la multiplication des sollicitations des élus. Cela étant, nous verrons bien à l'usage. Je rappelle en effet que certaines commissions ne fonctionnaient pas car nous n'avions pas de dossiers préparatoires et parfois même aucun compte rendu. Ma question est donc très simple : « aurons-nous des dossiers préparatoires et l'envoi systématique de comptes rendus pour l'ensemble de ces commissions ? »

Monsieur le Président : « La réponse est non. D'autre part, je rappelle que les commissions sont placées sous la responsabilité du Président, et qu'il faut d'abord y siéger pour savoir ce qu'il s'y passe en y apportant ses propres arguments et ses propres dossiers. Il ne suffit pas simplement de regarder

les dossiers et lire les comptes rendus pour s'intéresser aux commissions. Il s'agit avant tout de venir avec vos collègues pour travailler sur le fond des dossiers de manière à pouvoir échanger. »

Guy BATIOU : « Si j'entends bien vos explications, le mode de fonctionnement m'interroge cependant. Tout d'abord, il n'était pas toujours facile jusqu'à présent de passer d'une commission Ville à une commission Agglomération, puisque les sujets et les délibérations étaient souvent les mêmes. Par ailleurs, il relèvera désormais de la prouesse de suivre ces commissions compte tenu de l'éclatement en multi-commissions – d'autant que plusieurs d'entre elles se chevauchaient déjà. D'autre part, il est dommage que ce nouveau découpage ne permette pas aux élus investis de longue date d'apporter critiques et corrections, car cela était essentiel pour mener à terme certains dossiers. Enfin, ce nouveau découpage interroge aussi sur la transversalité des dossiers.

Je rappelle que ces commissions avaient déjà été scindées en sous-commissions, ce qui permettait éventuellement de ne pas travailler sur un dossier qui ne nous intéressait pas. D'autre part, il y avait auparavant une transversalité PLH PLUI en matière de développement durable, alors qu'on retrouve aujourd'hui l'énergie avec l'agriculture et l'alimentation dans une commission, puis la transition écologique et le climat dans une autre, et les déchets dans une autre encore. Or, je pense qu'il y avait un certain intérêt à aborder ces dossiers en même temps, ou tout du moins par les mêmes personnes, d'une part pour ne pas répéter dix fois les mêmes questions, et d'autre part parce que nous connaissons déjà l'avis des membres. De la même façon, l'habitat est désormais séparé de l'aménagement et du PLUI, ce qui me pose problème, et la protection sociale et les populations côtoient maintenant le comité de développement, alors que ces thématiques sont séparées de la petite enfance, de la famille et de la santé, ce qui me pose aussi problème. Bref, vous comprendrez aisément que ce découpage rendra la vision globale et la compréhension de certains dossiers difficiles, voire impossibles. Voilà ce que je voulais souligner à la lecture de cette nouvelle répartition. »

Monsieur le Président : « Merci beaucoup. Nous nous sommes posé toutes ces questions dans les mêmes termes, mais cette évolution était nécessaire pour mener à bien notre projet de territoire. Je ne dis pas qu'elle est parfaite, comme ne l'était pas non plus le découpage précédent, ni même celui d'avant, car je suis persuadé qu'il n'existe pas de solution parfaite. L'idéal serait de traiter de tout, ensemble et tout le temps, mais nous ne pouvons pas non plus faire une assemblée permanente pendant cinq jours sur sept. Encore une fois, nous avons choisi ce découpage en tenant compte des résultats du projet de territoire. Enfin, nous espérons aussi embarquer le plus de conseillers municipaux possibles pour travailler au sein de l'Agglomération. »

Nicolas HÉLARY : « Je reviens sur ce que vous venez de dire. Pour travailler, il faut bien savoir de quoi on parle. Il est donc important d'avoir un suivi des dossiers et des comptes rendus de commission envoyés systématiquement à l'ensemble des élus. Il est également important d'avoir des dossiers préparatoires pour arriver en commission et se mettre directement au travail. D'une part, cela évite les trop longues présentations de chiffres, et d'autre part, cela nous laisse suffisamment de temps pour pouvoir échanger. Il faut donc que les élus puissent travailler en amont des commissions pour être efficaces pendant les séances. »

Monsieur le Président : « Merci pour cette leçon. Je vous propose de passer au vote, en vous demandant tout d'abord si vous acceptez de procéder à un vote à main levée. »

Question adoptée à l'unanimité par 39 voix pour.

5 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY et Madame Martine CHANTECAILLE.

3. Règlement intérieur du Conseil d'agglomération - Modifications

Monsieur le Président : Il est proposé au Conseil d'approuver les modifications du règlement du Conseil d'agglomération.

Guy BATIOU : « J'ai un problème de lecture, puisque l'ensemble du document comporte la mention : « mise à jour le 5 mai 2023 », alors que nous venons tout juste de modifier le nombre de commissions. Je suppose qu'il s'agit d'une erreur. »

Monsieur le Président : « Merci de nous alerter. Nous allons corriger. »

Question adoptée à l'unanimité par 39 voix pour.

5 Abstentions : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY et Madame Martine CHANTECAILLE.

4. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - Répartition du reversement 2023

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'attribution de l'intégralité du reversement de l'ensemble intercommunal du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) notifié en 2023 à La Roche-sur-Yon Agglomération, conformément au Pacte fiscal et financier 2021-2026.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

5. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - Répartition du prélèvement 2023

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver l'attribution de l'intégralité du prélèvement de l'ensemble intercommunal du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) notifié en 2023 à La Roche-sur-Yon Agglomération, conformément au Pacte fiscal et financier 2021-2026.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

6. Fonds de concours commune de Rives de l'Yon - Aménagement des VRD de la rue Georges Clemenceau et de la rue du Général De Gaulle

Manuel GUIBERT : Le Pacte fiscal et financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'attribuer à la commune de Rives de l'Yon un fonds de concours de 347 414,11 euros au titre de son enveloppe de base pour l'aménagement des VRD de la rue Georges Clémenceau et de la Rue du Général De Gaulle.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

7. Fonds de concours commune de Fougeré - Travaux de voirie

Jacky GODARD : Le Pacte fiscal et financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'attribuer à la commune de Fougeré un fonds de concours de 26 290 euros au titre de son enveloppe de base pour des travaux de voirie.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

8. Fonds de concours commune de Dompierre-sur-Yon - Travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Pierre Menanteau

Manuel GUIBERT : Le Pacte fiscal et financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'attribuer à la commune de Dompierre-sur-Yon un fonds de concours de 245 977 euros au titre de son enveloppe de base pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Pierre Menanteau.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

9. Création d'un itinéraire cyclable dans le cadre du schéma directeur des déplacements doux de l'Agglomération

Manuel GUIBERT : L'Agglomération souhaite sécuriser les déplacements cyclables entre la zone d'activités Parc Eco 85 et le lycée Nature, donc par prolongement de la zone urbaine de la ville de La Roche-sur-Yon. Le projet consiste en la création d'une piste cyclable :

- Allée des Druides : sur l'accotement Est (accotement enherbé) ;
- RD248 : sur l'accotement Nord (dans le respect des prescriptions du département : séparé de la chaussée par une double glissière de sécurité, fossé de séparation ou bordure béton) ;
- Route de Beautour : sur l'accotement Nord (zone en enrobé à élargir et à séparer de la voie de circulation).

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de solliciter le versement d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 104 321 euros dans le cadre de son plan Vélo

Il est proposé de solliciter le versement d'une subvention de 120 000 euros dans le cadre du FEDER.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat d'un montant de 105 241 euros. Ce montant pourrait nécessiter une mise à jour dans les prochains mois.

Guy BATIOU : « Nous avons déjà eu un échange lors de la création de la voie située entre l'annexe du Bourg et le lycée Nature, puisqu'il y avait un blocage majeur du côté du Conseil Départemental, alors que cette voie était absolument indispensable. Je rappelle en effet qu'elle dessert non seulement le site de Beautour, mais qu'elle dessert aussi Arcade. Cette délibération est donc une très bonne nouvelle et je suis ravi que le Conseil Départemental accepte de créer des pistes cyclables le long de ces voiries. Cela ouvrira d'autres perspectives vers d'autres communes, comme par exemple la commune de La Ferrière. Par conséquent, vous avez tout notre soutien pour aller chercher ces subventions.

En revanche, ce projet est allé assez vite, car je n'avais pas entendu parler de la création de la voie entre l'annexe et le lycée Nature et celle-ci. De fait, je doute qu'il y ait eu une concertation avec les usagers, ou alors réduite au minimum. Or, la concertation au préalable avec les usagers permet d'éviter quelques erreurs, comme il y en a eu avec les gabions. J'aimerais donc savoir si une concertation est prévue pour la création de cette piste, puisque la voie part de la limite de la Ville et non de la Ville, et que nous ne sommes pas persuadés que les cyclistes feront le détour par le lycée Nature. Autrement dit, je ne suis pas certain que cette piste soit bien en continuité de la piste qui va au lycée Nature. Enfin, comme la délibération parle de « piste cyclables », je suppose que la largeur est conventionnelle à 2,5 mètres. Or, cette largeur ne permet pas d'anticiper un flux plus important, et il serait vraiment dommage d'avoir des risques sur des nouvelles pistes. De plus, il est toujours très compliqué de revenir sur ce genre de travaux une fois la piste créée. Je pense que cela doit servir d'exemple pour les prochaines fois, car il serait vraiment dommage de revenir sur ce genre de tracé. »

Laurent FAVREAU : « Le Département s'est effectivement engagé dans un plan de 35 millions d'euros, puisque chaque canton dispose d'une somme de 300 000 euros annuel pour accompagner les collectivités situées le long des routes départementales. Pour autant, cela ne signifie pas que tous les cheminements seront obligatoirement positionnés le long de ces routes. Je tenais à le préciser. D'autre part, si nous arrivons déjà à créer une piste sécurisée qui permette de s'arrêter sur le bord au lieu de passer à deux côte-à-côte, je pense nous aurons réalisé un vrai travail. Autrement dit, commençons par faire les choses en bonne intelligence si nous voulons accompagner le développement des cheminements doux, au lieu d'attendre que tout soit toujours carré. Personnellement, cela ne me dérange pas d'avoir 2,5 mètres de large pour pouvoir circuler en vélo. Il y a donc un juste milieu à trouver entre l'idéal et le fait de créer quelque chose avec un minimum de sécurité. Enfin, tout le monde doit aussi avoir un minimum de compréhension, car en attendant, nous avançons. Du moment que nous favorisons les déplacements doux, que ceux qui y circulent soient en sécurité, et que ces pistes soient utilisées. Ce n'est pas la peine de créer une piste qui fasse plus de 2,5 mètres de large si elle n'est pas utilisée. Certes, ce n'est pas encore l'optimum, mais nous faisons déjà un pas dans cette direction. »

Guy BATIOU : « Les associations demandent justement de faire les choses en bonne intelligence. D'autre part, c'est aussi une question de culture du vélo, car personne ne se demanderait si deux voitures peuvent se croiser ou pas. »

Laurent FAVREAU : « Je ne suis pas d'accord. Je suis désolé, mais les vélos n'ont pas non plus tous les droits. »

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

10. Divers travaux d'aménagements d'espaces publics - Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes et des accords-cadres

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'autoriser la signature d'une convention de groupement de commandes et la signature d'accords-cadres relatif à divers travaux d'aménagement.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

11. Marchés publics de travaux, services et fournitures - Autorisation de signature d'avenants

Manuel GUIBERT : Le Conseil communautaire est appelé à autoriser la signature des avenants aux marchés suivants :

- Accord-cadre pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement ;
- Conception, impression, et diffusion du magazine mutualisé Roche Plus - Lot n° 3 ;
- Collecte des déchets ménagers et prestations annexes associées ;
- Aménagement du site et du centre Beautour - Lot n° 2

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

12. Marchés publics de travaux - Construction de la nouvelle scène de musiques actuelles et aménagement du site et du centre Beautour - Exonération de pénalités

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'exonérer les titulaires des marchés de travaux de l'application des pénalités de retard dans le cadre des opérations de construction de la nouvelle scène de musiques actuelles (QUAI M) et d'aménagement du site et du centre Beautour.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

13. Nouvelle gouvernance de la SPL Destination La Roche-sur-Yon

Yannick DAVID : Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'adopter les nouvelles modalités de gouvernance de la SPL Destination La Roche-sur-Yon suite au départ du Directeur général.

Florence LEMAIRE : « La situation de vacance du poste de Directeur général est connue depuis mars 2023, c'est-à-dire depuis sept mois. Nous nous interrogeons beaucoup sur la durée de cette vacance qui nous amène à cette délibération où l'on place un élu à un poste opérationnel. En outre, l'exposé des motifs de cette délibération ne précise pas les causes de la longueur de cette vacance, ni les garanties – à part le travail du cabinet, hypothétique – que nous ayons plus de solutions dans six mois. Or, Monsieur DAVID avait indiqué en commission il y a quelques semaines que « de beaux profils se présentaient déjà compte tenu de l'attractivité de notre Collectivité ». Que sont devenus ces beaux profils ?

Au-delà du sujet de la Direction de la SPL qui nous occupe aujourd'hui, nous ne comprenons pas non plus que notre assemblée ne soit pas tenue régulièrement au courant des activités de la SPL, à laquelle nous avons délégué les compétences et les sièges des élus sensés nous représenter au Conseil d'administration. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération. »

Yannick DAVID : « S'agissant du « cabinet hypothétique », j'ai rencontré le responsable à Arcachon et il existe vraiment de chair et d'os. C'est même le spécialiste des recrutements de directeurs de SPL et de SAEM. Ce n'est donc pas un spectre juridique mais un être fait de chair et d'os. »

Florence LEMAIRE : « Excusez-moi, je me suis peut-être mal exprimée. J'employais le terme d'hypothétique quant au résultat de l'action. »

Yannick DAVID : « Concernant la longueur de la vacance, nous avons lancé les procédures de recrutement dès le mois d'avril, et avons procédé à plusieurs jurys de recrutement. Cependant, il se trouve que nous ne voulions pas faire un choix par défaut. D'autre part, le fait de recruter un directeur ou un collaborateur de premier rang est devenu très difficile aujourd'hui, et ce, quels que soient les domaines d'activité. Vous pouvez interroger tous les entrepreneurs, nous n'arrivons plus à recruter de collaborateurs aujourd'hui. D'ailleurs, nous sommes vraiment preneurs si vous avez des solutions. Enfin, je rappelle qu'un cabinet de recrutement coûte environ 10 000 euros pour un cadre de premier rang, et que j'ai préféré fonctionner en interne avec nos réseaux pour économiser cette somme. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé la personne que nous souhaitions. Pour l'instant, le responsable m'a indiqué que quelques profils pourraient être intéressés. »

Monsieur le Président : « Nous avons effectivement privilégié la proximité dans un premier temps, mais les profils que nous avons eus ne nous ont pas donné satisfaction, ou alors ils ont fait un autre choix. »

Yannick DAVID : « Je rappelle également que nous sommes le deuxième département touristique de France, voire le premier si nous appliquons les mêmes règles de calcul que le Var. Or, certains postes du tourisme sont très prestigieux et très séduisants, et nous sommes effectivement en concurrence avec d'autres territoires. Nous ne sommes pas encore « The » destination touristique, mais faites-nous confiance, ça va le devenir. »

Martine CHANTECAILLE : « Madame Lemaire évoquait aussi l'information donnée à notre assemblée, et je n'ai pas entendu de réponse à cette question. »

Yannick DAVID : « Le Conseil d'agglomération est effectivement coactionnaire de la SPL, et la fluidité de l'information entre la structure de la SPL et la gouvernance était aussi un des différents éléments qui m'ont amené à envisager un changement de gouvernance. Aujourd'hui, nous avons un compte rendu annuel sur l'activité de la SPL Tourisme, et je m'engage à ce que vous en ayez un tous les ans. »

Question adoptée à la majorité par 38 voix pour.

5 voix Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY et Madame Martine CHANTECAILLE.

Madame Frédérique PÉPIN ne prend pas part au vote.

14. Frais de mission des membres du Conseil de développement

Angie LEBOEUF : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'autoriser le remboursement des frais du Président du Conseil de développement pour le congrès annuel des conseils de développement à hauteur maximum de 600 euros T.T.C.

Florence LEMAIRE : « Nous voterons pour cette délibération. Néanmoins, sa lecture nous apprend que les membres du Conseil de développement vont travailler autour d'une nouvelle thématique intitulée « projet de territoire et identité aggro-yonnaise ». Nous les envions, car nous, élus de l'opposition, n'avons toujours pas été conviés aux travaux des élus sur ce projet de territoire enrichi lors des séminaires qui se sont tenus les 7 février, 28 juin et 7 septembre 2023, malgré nos demandes. Cela est assez dommage, d'autant que vous nous aviez dit que le remaniement des commissions de l'Agglomération venait en partie d'une réflexion menée dans ce cadre. En effet, nous aurions pu être mieux informés et contribuer à cette réflexion. Encore une fois, le pluralisme n'en sort pas grandi. »

Monsieur le Président : « C'est la démocratie représentative. »

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

15. Concessions Oryon - Adoption des comptes rendus financiers 2022

Yannick DAVID : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les comptes rendus financiers 2022 des zones d'activités économiques gérées par Oryon sous le régime de la concession.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

16. Convention d'étude entre La Roche-sur-Yon Agglomération et l'Etablissement public foncier de la Vendée - Étude de gisements fonciers hors ZAE

Yannick DAVID : Dans le cadre de l'inventaire global des gisements de foncier économique, de nouvelles surfaces ont été identifiées hors ZAE. Ainsi, l'étude objet de la convention jointe portera sur ces fonciers et aura pour objectifs :

- Identifier chaque unité foncière des établissements exploitants et des propriétaires fonciers ;
- Qualifier des parcelles et espaces disponibles : bâti vacant ou à l'abandon, dents creuses, délaissés de voiries, espaces communs, réserves foncières, délaissés sans usage, espaces sous-occupés, détermination de la part de la surface bâtie sur chaque parcelle occupée, espaces sous contraintes réglementaires, etc. ;
- Hiérarchiser et prioriser ces espaces inutilisés en identifiant les enjeux notamment au regard de leur potentiel de mutabilité, leur environnement et leur dureté foncière ;
- Proposer une programmation de projets sur les espaces les plus intéressants à traiter en priorité, pour permettre des projets de développement des entreprises présentes ou de définir de nouveaux usages à ces espaces en veillant à optimiser le foncier disponible et la qualité du cadre de vie et de travail.

L'EPF de la Vendée, en concertation avec la Collectivité, va établir un cahier des charges permettant le choix du prestataire. Le choix du prestataire nécessaire à la réalisation de l'étude dont l'EPF de la Vendée est maître d'ouvrage sera effectué par ce dernier dans le respect du Code des marchés publics.

La participation financière de l'Agglomération s'élève à 50 % du montant T.T.C. de l'étude plafonnée à 100 000 euros T.T.C, afin de procéder aux prestations définies

Question adoptée à l'unanimité par 39 voix pour.

5 voix Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY et Madame Martine CHANTECAILLE.

17. Subvention complémentaire à l'association Graine d'ID - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens

Françoise RAYNAUD : L'association bénéficie pour 2023 d'une subvention de fonctionnement de l'Agglomération d'un montant de 40 850 euros, et sollicite un soutien complémentaire de l'Agglomération. Il est donc proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention complémentaire de 1 225 euros pour l'année 2023.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

18. Demande de subventions FSE pour les opérations du PLIE du 01/01/2022 au 31/12/2025

Françoise RAYNAUD : Le Plan local pour l'insertion et l'emploi de La Roche-sur-Yon Agglomération accompagne les personnes en difficulté d'insertion professionnelle vers un accès ou un retour à l'emploi. Le Conseil Départemental de la Vendée, gestionnaire de l'enveloppe FSE, a lancé plusieurs nouveaux appels à projets dans le cadre du Programme national FSE + pour soutenir les actions qui permettent l'accès ou le maintien en emploi des personnes qui en sont éloignées. Le PLIE de La Roche-sur-Yon Agglomération, depuis sa création et en cohérence avec ces missions, est financé pour partie par ces fonds européens.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération de répondre aux appels à projets pour le financement de cinq opérations pour la période 2022-2025 d'un coût total de 898 846,64 euros, et solliciter une subvention FSE de 733 295,10 euros.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

19. Demande de subventions FSE pour l'opération « Animation des clauses d'insertion professionnelle sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération du 01/01/2023 au 31/12/2025 »

Françoise RAYNAUD : Le dispositif des clauses d'insertion professionnelle, mis en œuvre sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération depuis 2007, a pour objectif de créer des opportunités d'emploi via les marchés publics pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Le Conseil Départemental, gestionnaire de l'enveloppe FSE, a lancé plusieurs nouveaux appels à projets dans le cadre du Programme National FSE + notamment pour la mise en place d'actions de mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération de répondre à l'appel à projet sur la période 2023-2025 pour solliciter une subvention FSE de 170 775 euros, soit 60 % des dépenses de l'opération.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

20. Prix et qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés - Avis sur le rapport 2022 du Président

Alexandra GABORIEAU : Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Nicolas HÉLARY : « J'aimerais revenir sur l'excédent, puisque vous avez noté un « petit » excédent d'investissement de 3,5 millions d'euros et un excédent de fonctionnement de 3,1 millions d'euros. Ma question est donc très simple : « n'aurions-nous pas pu nous passer de l'augmentation de la redevance des déchets de l'année dernière, étant donné l'excédent réalisé cette année ? »

Alexandra GABORIEAU : « Ces montants nous permettent d'anticiper les prochains travaux et la mise en œuvre du futur schéma de collecte. »

Question adoptée à l'unanimité par 39 voix pour.

5 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY et Madame Martine CHANTECAILLE.

21. Prix et qualité du service public d'assainissement - Avis sur le rapport 2022 du Président

Anne AUBIN-SICARD : Ce rapport annuel est un document obligatoire qui doit permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers mais aussi de faire un bilan annuel technique et financier du service afin d'améliorer sa gestion.

Nicolas HÉLARY : « Le renouvellement des réseaux d'assainissement est un débat que nous avons quasiment tous les ans, et nous constatons que les taux de renouvellement diminuent depuis maintenant trois ans – contrairement à ce qui est noté dans le tableau d'ensemble. En effet, d'un côté nous diminuons le nombre de mètres linéaires renouvelés, et de l'autre, nous augmentons le réseau. De fait, le taux ne peut pas augmenter. Nous enregistrons ainsi une baisse du taux de renouvellement de 1 % par an, ce qui signifie qu'il nous faudra cent ans pour renouveler l'intégralité du réseau. Par ailleurs, si ce rapport fait des comparaisons avec d'autres villes, nous n'avons ni le constat, ni l'état de ce qu'elles présentent, ni les travaux qui ont été réalisés. Par conséquent, nous sommes toujours inquiets sur cette question du renouvellement des réseaux. »

Anne AUBIN-SICARD : « Pour être tout à fait précise, le taux de renouvellement des réseaux de l'Agglomération est de 1,04 % par an, et le taux moyen national est de 0,48 %. L'Agglomération fait donc un effort supérieur à la moyenne nationale. D'autre part, le linéaire de renouvellement vous paraît moins important cette année car nous avons dû renouveler des réseaux de très gros diamètres (diamètres 600 et 800), et que ceux-ci sont extrêmement chers. Nous voulions en effet respecter l'enveloppe financière que nous avons arrêtée au départ. »

Stéphane IBARRA : « Le rapport évoque également quelques soucis concernant le retraitement des boues de la station, qui ont été jugées non-conformes. Il est ainsi indiqué que ce problème est certainement lié aux eaux claires parasites. Or, cela fait déjà plusieurs années que nous ne retrouvons plus cette information dans les rapports du délégataire, tout comme nous ne retrouvons plus les volumes bypassés lorsque la charge hydraulique de Moulin Grimaud est trop importante. Je rappelle que ces données sont très importantes, puisque les eaux claires parasites ainsi que les volumes bypassés témoignent justement de l'état du réseau. »

Anne AUBIN-SICARD : « Cinq stations d'épuration ont effectivement connu des difficultés l'année dernière sur les 29 que compte notre territoire. Je pense notamment aux stations de Moulin Grimaud et de La Ferrière, qui ont débordé compte tenu de certaines périodes de fortes pluviosités. Heureusement, nous sommes intervenus sur le poste de refoulement concerné, et avons résolu le problème assez rapidement. D'autre part, trois autres stations ont aussi connu des soucis, dont celles des Clouzeaux et de l'Angouinière puisque ces stations fonctionnent avec des filtres et que nous avons enregistré une non-conformité due à une mauvaise répartition des effluents sur les filtres. Là aussi, ce défaut a été corrigé. Enfin, le dernier cas de non-conformité concernait une mesure d'azote en sortie de station d'épuration à Rives de l'Yon, puisque nous avions un taux moyen de 59,52 % au lieu de 60 %. Nous avons donc demandé aux services de l'Etat de procéder à une nouvelle mesure quelques mois plus tard, et nous étions alors à 86 %. Comme vous le voyez, la typologie des problèmes a été très différente d'une station à l'autre, et ces difficultés n'étaient pas liées systématiquement à des débordements de stations. »

Guy BATIOU : « Je remercie tout d'abord le cabinet Merlin pour le travail que nous avons réalisé sur la STEP, car nous avons vraiment pu poser toutes les questions que nous voulions et nous avons obtenu des réponses intéressantes – ce qui n'est pas toujours le cas avec les cabinets. Cela signifie que ce type de concertation peut fonctionner, et qu'il est possible d'avoir de bonnes réponses, d'autant que ce cabinet a vraiment joué le jeu. Il faudra s'en souvenir, puisqu'on parle de la même chose et que nous pouvons dialoguer tous ensemble, même si chacun repart avec ses convictions.

D'autre part, j'aimerais redire ce que nous avons dit en commission sur la recherche des polluants, et sur le fait que nous arrivons aujourd'hui à quelque chose qu'on ne peut plus demander à l'usager. En effet, ce n'est pas l'usager qui décide s'il y a du téflon sur sa poêle ou des polluants sur les lingettes. Par conséquent, je demande à tous les élus qui assistent à ces réunions de faire remonter au législateur et aux responsables qu'il existe des textes, et qu'il y a des mesures à prendre pour empêcher les industriels ou autres de mettre ces micropolluants sur le marché. Nous les appelons « micropolluants éternels », ce n'est pas pour rien, et nous n'avons aucune idée de leurs conséquences sur nos enfants et petits-enfants. Prenons cette décision collectivement, en demandant au législateur de prendre ses responsabilités, car il en va aussi de l'avenir de ses propres enfants. Voilà ce que je voulais vous demander ce soir. »

Stéphane IBARRA : « Je remercie tout d'abord Madame AUBIN-SICARD des réponses qu'elle vient d'apporter. Cela étant, je rappelle une nouvelle fois que nous avons un suivi annuel des volumes bypassés dans les rapports précédents, et qu'on ne retrouve plus cet indicateur depuis plusieurs années, alors qu'il serait très intéressant de l'avoir. »

Question adoptée à l'unanimité par 40 voix pour.

4 Abstentions : Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY et Madame Martine CHANTECAILLE.

22. Convention de participation financière entre La Roche-sur-Yon Agglomération et le Syndicat mixte du bassin du Lay

Anne AUBIN-SICARD : Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes de la convention financière entre le Syndicat mixte du bassin du Lay et La Roche-sur-Yon Agglomération.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

23. Animation territoriale pour l'émergence et l'accompagnement de projets de production d'énergie renouvelable citoyens - Signature d'une convention tripartite entre Recit, Elise et La Roche-sur-Yon Agglomération

Anne AUBIN-SICARD : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes de la convention relative à l'animation territoriale pour l'émergence et l'accompagnement de projets de production d'énergie renouvelable citoyens entre Recit, Elise et La Roche-sur-Yon Agglomération.

Guy BATIOU : « Je voudrais souligner l'importance de l'animation et de l'accompagnement au regard des enjeux qui nous intéressent, car on parle de renouvelable mais il y a aussi la notion de sobriété. Il est donc extrêmement important que les citoyens soient impliqués sur ces sujets, aussi bien pour leurs propres économies que pour l'autonomie du territoire. Nous avons donc absolument besoin de toutes les ressources pour permettre à la population de comprendre le contexte dans lequel elle se retrouvera plus tard, tant sur le plan économique que sur le plan énergétique. »

Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour, Monsieur Guy BATIOU ne prenant pas part au vote.

24. Mise en place d'un partenariat avec le groupement interdisciplinaire d'experts sur le climat (GIEC) Pays de Loire- Intégration de La Roche-sur-Yon Agglomération à l'Assemblée des partenaires

Anne AUBIN-SICARD : La Présidente de la région Pays de Loire a créé un Groupement interdisciplinaire d'experts sur le climat territorial (GIEC) en vue d'analyser et de documenter les impacts du réchauffement climatique sur les territoires des Pays de Loire en 2021. Les vingt experts scientifiques qui le composent ont produit un premier rapport en juin 2022 et un deuxième rapport en avril 2023, qui fournissent des données extrêmement utiles pour construire des politiques publiques plus résilientes et adaptées aux enjeux.

La Présidente de la Région Pays de Loire souhaite ouvrir le GIEC aux principales collectivités de la Région, dont l'action sur la question climatique est majeure, notamment au travers les PCAET et bâtir avec elles une gouvernance qui permette de se saisir collectivement les enjeux d'adaptation et d'atténuation. A cet effet, La Roche-sur-Yon Agglomération a été sollicitée pour intégrer une instance stratégique de pilotage du GIEC, l'Assemblée des partenaires du GIEC des Pays de Loire pour une durée de deux ans. Le montant de la participation des communautés d'agglomération est fixé pour l'année 2023 à 5 000 euros, soit une participation totale sur deux ans à hauteur de 10 000 euros.

La présente délibération propose donc d'approuver l'intégration de La Roche-sur-Yon Agglomération à l'Assemblée des partenaires du GIEC Pays de Loire pour une durée de deux ans dans les conditions présentées, d'inscrire au budget les crédits afférents, et d'autoriser le Président à signer tous les documents liés et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Guy BATIOU : « J'étais à la Région lorsque la décision de créer ce GIEC régional a été prise. Je rappelle qu'il s'agissait d'une demande de nombreuses associations, puisque ces scientifiques indépendants se prononcent uniquement lorsqu'ils ont des convictions quasi-absolues. Je rappelle en effet que les scientifiques étaient persuadés que le réchauffement climatique était lié à l'action humaine à 70 % dans les années 80-90, et que cette preuve a progressivement trouvé un consensus. Or, décliner ce GIEC sur le plan régional est extrêmement intéressant puisqu'il nous permettra d'avoir des données objectives à partager. Par conséquent, mille fois oui à ce GIEC. En revanche, la Présidente de Région demande une participation de nos collectivités locales à la gouvernance, alors que la valeur du GIEC est justement due à son indépendance. Cela me gêne, car s'il faut contrôler les scientifiques, ce n'est pas pour autant qu'il faut les diriger C'est à eux d'établir leur propre feuille de route pour nous dire ce qu'ils pensent être la vérité à l'instant T, et nous n'avons pas à entrer dans la gouvernance de leurs travaux. Est-ce que je me fais bien comprendre ? »

Monsieur le Président : « Nous pouvons partager largement cette position, les scientifiques doivent effectivement être indépendants pour être au-dessus de tout soupçon. Cependant, l'indépendance n'empêche pas le contrôle *a posteriori*. Imaginons que le gouvernement américain entre dans la gouvernance du GIEC, nous imaginons bien ce que ça pourrait donner. Cela ne serait pas souhaitable. Quoi qu'il en soit, nous partageons votre position. »

Anne AUBIN-SICARD : « De plus, les statuts du GIEC rappellent l'impartialité des scientifiques qui participent à ce groupement. »

Question adoptée à l'unanimité par 39 voix pour.

5 Abstentions : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY et Madame Martine CHANTECAILLE.

25. Convention de maîtrise foncière entre l'Etablissement public foncier de la Vendée, la commune de Landeronde et La Roche-sur-Yon Agglomération - Avenant n°1

Thierry GANACHAUD : L'EPF de la Vendée exerce auprès des collectivités des missions de conseil pour la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement du territoire et d'accompagnement d'actions foncières, formalisées par la signature de conventions, élargies à l'Agglomération en tant que titulaire du droit de préemption urbain.

Le Conseil Communautaire est ainsi appelé à approuver l'avenant n°1 à la convention de portage foncier de la commune de Landeronde, en vue de réévaluer l'engagement financier. En effet, les coûts d'acquisition et de négociation sont supérieurs à l'enveloppe initialement prévue.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

26. Protocole d'accord entre La Roche-sur-Yon Agglomération et Vendée Eau - Avenant n°1

Anne AUBIN-SICARD : Dans le cadre de l'exercice de sa compétence eau potable, Vendée Eau porte un projet de reconstruction de l'usine d'eau potable de Moulin Papon pour lequel elle a identifié les parcelles cadastrées section EX numéros 6 à 9p, d'une superficie d'environ 15 331 mètres carrés sur le secteur du Petit Fief. Ces parcelles communales doivent donc être rajoutées à l'inventaire du patrimoine mis à disposition.

Stéphane IBARRA : « Tout le monde est conscient que l'eau est un bien extrêmement précieux, surtout en Vendée, car il peut être rare. Il faut donc le préserver. Nous avons donc choisi de déléguer cette compétence à Vendée Eau, structure dans laquelle siègent un certain nombre d'élus de notre assemblée. Or, et comme cela a été souligné tout à l'heure pour la SPL, l'ensemble de notre assemblée est parfois en carence d'informations sur les enjeux et les discussions qui ont lieu à Vendée Eau, aussi bien à l'échelle départementale qu'à l'échelle de notre territoire. Par ailleurs, nous apprenons dans un article de *Ouest France* que « la concertation sera réduite à la question paysagère », alors qu'il existe d'autres enjeux. J'ai appris par exemple que la capacité de l'usine allait être revue pour desservir des secteurs plus importants de Vendée Eau. Pourquoi pas, mais aucun document n'a été présenté dans cette assemblée montrant la disponibilité de la ressource, ou encore la qualité de l'eau de Moulin Papon. De la même façon, nous n'avons eu aucune projection en termes de ressources, et nous ne savons pas si elles seront suffisantes pour augmenter la capacité dans les années à venir. D'autre part, je n'ai pas non plus entendu parler de tests, ni de la potabilisation de l'eau sur l'ensemble du territoire. Je rappelle en effet que nous avons des services sensibles, tels que le CHD, et qu'ils doivent être priorités. Bref, nous sommes un peu dépossédés de tous ces enjeux autour de l'eau, et il serait important que nous ayons une culture commune à ce sujet. Autrement dit, je plaide sincèrement pour que nous ayons de véritables échanges au sein de cette assemblée, avec de véritables documents, pour pouvoir apprécier les politiques et les investissements engagés par Vendée Eau concernant l'exploitation de notre service, et que ce sujet ne soit pas simplement réduit à la question paysagère de l'aménagement de la future station d'eau potable. »

Anne AUBIN-SICARD : « Concernant la sécurisation de la ressource, je rappelle que la Vendée possède malheureusement très peu d'eaux souterraines, et que nous avons essentiellement des eaux de surface. Or, la qualité de certaines d'entre elles est dégradée sur certains points du territoire vendéen. Il s'agit donc d'un premier état des lieux. Le deuxième état des lieux est quant à lui quantitatif, puisque nous avons conclu lors du transfert de la compétence que La Roche-sur-Yon n'avait que Moulin Papon comme station – et éventuellement la carrière des Coux, mais elle n'aurait pas suffi à sécuriser la ressource en cas de problème. C'est même une des raisons pour lesquelles nous avons adhéré à Vendée Eau, car nous voulions sécuriser à tout prix l'approvisionnement en eau potable des Yonnais. D'ailleurs, un des premiers chantiers engagés par le syndicat départemental fut d'installer une canalisation supplémentaire de secours, en profitant des travaux du doublement du contournement

Nord. Aujourd'hui, l'interconnexion entre La Roche-sur-Yon et l'ensemble du territoire vendéen est donc faite, et c'est même La Roche-sur-Yon qui est venu au secours du Nord-Ouest vendéen l'année dernière. A l'inverse, si La Roche-sur-Yon connaissait une situation de déficit lié à un problème de quantité ou de pollution de la ressource, ce seraient alors les autres barrages vendéens qui viendraient à son secours via ces interconnexions. Au final, ces installations permettront de garantir à tout moment de l'eau au robinet à l'ensemble des Yonnais, ce que nous n'aurions pas eu si nous étions restés recroquevillés sur une compétence exclusivement municipale. Enfin, je rappelle que le site Internet de Vendée Eau est très documenté, et que vous retrouverez énormément d'éléments sur ce sujet. Nous pourrions donc faire des points réguliers en commission si vous le souhaitez, à condition que l'un de vos représentant y siège – que ce soit pour ce syndicat ou pour Trivalis d'ailleurs. »

Guy BATIOU : « Pourquoi ne pas en profiter pour expliquer ce processus aux habitants, et être pédagogiques, car il peut y avoir des incompréhensions si les citoyens ne comprennent pas tous ces enjeux ? »

Stéphane IBARRA : « J'aimerais revenir sur la réponse de Madame AUBIN-SICARD. Je sais que le fait d'avoir des syndicats départementaux est une culture vendéenne, mais je rappelle qu'il existe aussi d'autres organisations en France qui fonctionnent très bien, y compris pour assurer le secours. Par conséquent, il n'était pas obligatoire que le service municipal rejoigne Vendée Eau. Autrement dit, vous avez choisi cette organisation, mais elle n'était pas indispensable. D'autre part j'aimerais savoir si l'interconnexion dont vous avez parlé concernait l'eau brute ou l'eau potable. Quant au site Internet de Vendée Eau, j'ai consulté la rubrique « PV des assemblées » mais elle était vide la dernière fois que j'y suis allé. Peut-être ont-ils rattrapé ce retard depuis ? Vendée Eau a donc un très beau site, mais il n'y avait aucun élément de délibérations ou de documents lorsque je l'ai visité la dernière fois. »

Nicolas HÉLARY : « Avez-vous connaissance des flux sortant de Moulin Papon, et si oui, pourriez-vous nous les communiquer ? Je pense en effet que l'ensemble des Yonnais qui ont l'habitude de voir ce barrage l'on rarement vu à un niveau aussi bas. »

Anne AUBIN-SICARD : « Je n'ai pas les chiffres exacts de ces volumes, mais peut-être qu'un des Vice-présidents de Vendée Eau assis à mes côtés pourrait vous les donner. Concernant la question des syndicats départementaux, nous pouvons être fiers en Vendée d'avoir nos trois syndicats. Je pense tout d'abord à Trivalis qui travaille sur la question du tri, du recyclage et du taux de compostage en Vendée. Je rappelle que plus de 70 % de nos déchets sont valorisés, ce qui est un taux exceptionnel, puisque nous sommes en avance de plusieurs années sur les échéances fixées par les textes. Je pense aussi à Vendée Energie, avec qui nous sommes pionniers en France et en Europe sur la question de l'hydrogène. De la même façon, nous sommes pionniers en France et en Europe avec le projet Jourdain de Vendée Eau sur la réutilisation des eaux usées. Ces syndicats départementaux ont donc fait leurs preuves, et ont démontré toute leur utilité et tout leur intérêt. Par conséquent, je suis très fière que notre Collectivité ait rejoint ce syndicat dernièrement, et tous les autres bien avant. »

Monsieur le Président : « J'aimerais effectivement vous dire quelques mots en tant que Vice-président de Vendée Eau. Sachez que les syndicats départementaux fonctionnent uniquement à condition qu'il y ait une vraie solidarité de toutes les communes vendéennes. C'est pour cette raison que nous pouvons nous réjouir d'avoir rejoint Vendée Eau, d'autant que nous avons pris du retard avec ce syndicat.

Yannick DAVID : « J'aimerais moi aussi vous répondre en tant que Vice-président de Vendée Eau, notamment sur le système de connexion inter-barrage dont Moulin Papon est au cœur. Comme Madame AUBIN-SICARD l'a très bien dit, nous n'avons pas d'eaux profondes en Vendée et nous fonctionnons uniquement avec des eaux de surface. Globalement, nous fonctionnons avec 50 millions de mètres cubes en réserve, et il nous en manque encore 5 millions. D'ailleurs, je rappelle que nous nous sommes retrouvés à un moment critique en Vendée le 10 juillet 2022. Il nous manque donc un barrage, mais celui de l'Auzance n'a pas permis de nous apporter ces 5 millions de mètres cube manquants. Or, et beaucoup de départements nous envient, nous avons réussi à mettre en œuvre ce syndicat tous ensemble, sur un sujet qui mérite effectivement un traitement collectif. Je rappelle au passage que la mise en œuvre des syndicats en Vendée date de plus de 60 ans. Aujourd'hui, nous voyons bien que les départements qui l'ont joué solo, communauté par communauté et commune par commune, et qui se targuaient il y a quelques années d'être propriétaires de leur gisement d'eau, se retrouvent maintenant à pleurer car la ressource en eau devient une denrée rare. C'est pour cette raison que beaucoup de départements nous envient, aussi bien sur l'eau que sur l'électricité, car nous pouvons effectivement affronter les défis.

Concernant Moulin Papon, il s'agit de notre réserve stratégique. Certes, nous avons connu quelques problèmes l'année dernière, mais il faut savoir que nous avons une eau de qualité en Vendée. Aujourd'hui, ces connexions permettent d'alimenter d'autres secteurs en Vendée qui sont beaucoup plus en tension. Je ne suis donc pas inquiet une seule seconde pour la ressource en eau à La Roche-sur-Yon, ce qui n'est pas forcément le cas pour les secteurs littoraux. Je rappelle en effet que les 3,5 millions de touristes qui viennent chaque année en Vendée vont sur la côte, et que les secteurs Sud et Nord Vendée sont effectivement sous extrême tension pendant l'été. Nous le savons très bien. »

Stéphane IBARRA : « Merci pour ces informations. En revanche, je voudrais m'inscrire en faux sur un de vos propos. La solidarité de La Roche-sur-Yon avec la Département sur la question de l'eau ne date pas de l'adhésion à Vendée Eau, puisque nous avons transféré régulièrement des volumes du barrage de Moulin Papon vers le réseau de Vendée Eau. D'ailleurs, nous fournissons même cette eau brute à Vendée Eau à un prix au plus bas par rapport à tous ses autres fournisseurs. »

Yannick DAVID : « Ce prix était tellement bas que vous n'aviez pas les moyens de faire des investissements ! »

Monsieur le Président : « Ce n'est pas de la solidarité, ce sont des conventions. En Vendée, nous fonctionnons ensemble pour tout. Nous avons besoin d'eau ensemble et nous pensons à la distribuer ensemble. Ce n'est pas tout à fait le même fonctionnement. Aujourd'hui, la solidarité vendéenne s'est exprimée une nouvelle fois, et je suis plutôt fier de l'équipe qui a voté cet engagement lors du dernier mandat. »

Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour, Monsieur Jacques BESSEAU ne prenant pas part au vote.

27. Modification du règlement communautaire de l'organisation des transports scolaires sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération

Laurent FAVREAU : Le règlement communautaire relatif à l'organisation des transports scolaires sur le territoire de l'Agglomération a été modifié par délibération du 28 mai 2019. Des mises à jour sont nécessaires aujourd'hui.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

28. Attribution d'un fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux pour la commune de Thorigny

Laurent FAVREAU : Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer un fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux à la commune de Thorigny.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

29. Adoption du programme local de l'habitat 2023-2028

Pierre LEFEBVRE : Il est proposé aux membres du Conseil d'agglomération d'adopter le septième PLH du territoire, pour la période 2023-2028, dernière phase administrative avant que le PLH soit rendu exécutoire.

Guy BATIOT : « Nous n'allons pas reprendre le débat car nous avons souvent évoqué ce sujet. Cependant, les constats que nous avons faits ces derniers temps en matière d'habitat et de précarité énergétique sont assez dramatiques. De plus, les fondations Abbé Pierre et ATD Quart-monde ont insisté énormément ces derniers jours sur la nécessité de relancer le logement social à un niveau qui n'aurait jamais été atteint, puisqu'il y a de plus en plus de personnes en précarité, et en particulier en précarité énergétique. Or, l'agglomération de La Roche-sur-Yon n'y échappe pas, puisque l'électricité a pris plus de 20 % ces derniers mois, et il n'y a aucune raison que cela s'arrête. Nous allons donc mathématiquement avoir de plus en plus de personnes précaires qui ont d'énormes difficultés à se loger. D'ailleurs, certains couples dont la situation était stable hier, se retrouvent aujourd'hui à devoir choisir entre se chauffer, et se nourrir ou se soigner, du moins pour ceux qui ont trouvé un médecin. Si cette situation compromet leur avenir, elle compromet aussi le nôtre, car elle est explosive. De plus, le

nombre d'expulsions locatives atteindra encore un niveau record cette année, et les files s'allongent pour avoir un logement social. J'entends que la situation n'est pas simple, et que des efforts sont faits – peut-être trop tardivement –, mais on ne peut pas se résigner à une crise du logement qui serait désastreuse pour ces personnes et pour nous-mêmes. Aussi, sommes-nous vraiment à la hauteur de cette urgence ? Car je suis prêt à parier qu'il y aura des difficultés encore plus importantes dans les prochaines années. »

Question adoptée à la majorité par 39 voix pour.

4 Contre : Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY et Madame Martine CHANTECAILLE.

1 Abstention : Monsieur Guy BATIOU.

30. Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs - Bilan 2017-2022 - Nouveau plan 2023-2028

Pierre LEFEBVRE : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver le bilan 2017-2022 du PPG et le nouveau PPG 2023-2028 suite à la CIL du 22 septembre 2023.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

31. Convention territoriale globale 2022-2026 - Avenant n° 1 au schéma de coopération - Autorisation de signature

Sophie MONTALÉTANG : La Convention territoriale globale (CTG) représente la feuille de route permettant de valoriser et soutenir l'ensemble des services dédiés aux familles, à l'échelle du territoire intercommunal. La première phase d'élaboration de la CTG s'est clôturée le 30 novembre 2022 avec la signature par les 13 communes, l'Agglomération et la Caisse d'allocations familiales (CAF), de la convention CTG incluant son plan d'actions.

La deuxième phase d'élaboration de la CTG, qui a eu lieu de septembre 2022 à juin 2023, a porté sur le schéma de coopération c'est-à-dire l'identification de l'équipe projet qui portera les fiches actions de la CTG d'ici fin 2026. Après un travail collaboratif d'élaboration, ce schéma maintenant constitué doit être arrêté par le biais d'un avenant à la convention CTG.

Ce premier avenant est donc soumis pour approbation aux Conseils des 13 communes et de l'Agglomération, avant sa signature.

Martine CHANTECAILLE : « Nous avons étudié cette CTG il y a un an, et nous nous étions abstenus car le plan d'action restait à nos yeux très en-deçà des réponses à apporter par rapport à une situation d'urgence sociale, qui est celle de nombreux habitants de l'Agglomération. Voici quelques chiffres pour mémoire qu'il me semble important de rappeler ce soir pour des élus de terrain, qui ont conscience de la précarité qui les entoure. D'ailleurs, ces chiffres vont également dans le sens de notre volonté, celle de ne pas augmenter l'enveloppe globale des indemnités d'élus.

Il y a 5 823 foyers allocataires qui vivent sous le seuil de bas revenu soit 15 % de la population de l'Agglomération. Dans ces foyers précaires vivent 4 700 enfants, et après perception des aides au logement, 1 038 foyers consacrent plus de 40 % de leur revenu au paiement du loyer et des charges. Et pour faire le lien avec le PLH et les questions que nous venons d'aborder, il est précisé en annexe 1 que « la nature du logement se révèle un facteur essentiel ». Sur le territoire de La Roche-sur-Yon, dont le parc locatif privé est majoritaire avec des loyers plus élevés, le nombre d'allocataires dépensant plus de 40 % de leurs revenus pour se loger est multiplié par six par rapport au parc social. Enfin, 37 % d'étudiants sont boursiers.

Face à ces constats, les actions nous ont paru très en-deçà, avec beaucoup d'intentions et parfois des observatoires. Or, il n'est plus temps d'observer, il faut agir. D'autre part, les raisons de notre abstention se cumulent aujourd'hui à une autre raison qui, elle, est démocratique, celle de l'absence de toute représentation d'élus de l'opposition à l'intérieur du Comité de pilotage présenté ce soir. D'un point de vue démocratique, avoir un contre-pouvoir et une opposition se respecte. Nous l'avons abordé plusieurs fois ce soir, notamment pour les informations concernant la SPL ou Vendée Eau. Nous avons également évoqué l'absence de toute information et de toute association au projet de territoire. Or, il n'y pas de quoi être fier démocratiquement, car encore une fois les contre-pouvoirs font vivre une démocratie. Par

conséquent, nous trouvons dommageables de ne pas être associés à ce Comité de pilotage, qui comprend sept élus pour La Roche-sur-Yon. »

Sophie MONTALÉTANG : « Je rappelle que le CTG est un nouveau mode permettant de travailler avec la CAF, et ce, pour toutes les communes et l'Agglomération, mais qu'il ne reprend en rien toutes les actions que nous menons déjà en faveur de la parentalité, de l'enfance, de la petite enfance, de la jeunesse, du périscolaire ou des centres de loisirs. D'autre part, je rappelle également que la CTG reprend un plan d'action que nous avons élaboré au cours de nombreuses réunions de concertation, et que l'opposition était conviée à ces réunions. »

Monsieur le Président : « Je rappelle que nous sommes en Conseil d'agglomération et que cette instance ne fonctionne pas tout à fait comme un Conseil municipal. Dans un Conseil municipal, l'opposition est représentée, elle a toute sa place, et elle est effectivement présente à chacune des instances – j'y tiens. Or, vous êtes ici au sein d'un Conseil d'agglomération qui représente chaque commune avant de représenter chaque tendance, ce qui signifie que chaque commune est représentée à sa juste part. Je pense qu'il n'y a absolument rien à redire à ce sujet. »

Question adoptée à l'unanimité par 39 voix pour.

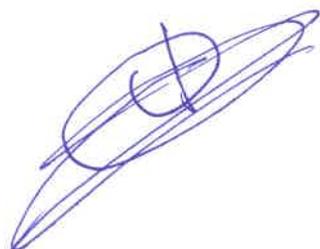
5 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY et Madame Martine CHANTECAILLE.

Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Président et le Bureau, en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Président : « Pour conclure, je vous invite tout d'abord à nous rejoindre le 16 novembre à 18 heures pour notre prochain Conseil d'agglomération. Par ailleurs, vous nous dites parfois que certains chiffres ou montants ne sont pas exacts. A ce propos, je préciserai simplement à Monsieur HÉLARY que le barrage n'est pas au plus bas comme vous le disiez, mais qu'il se trouve actuellement à 15 % de stock en plus par rapport aux dernières années. Il est également plein à 56 %. Enfin, lorsque Monsieur IBARRA nous parle d'une CAF à un million d'euros, je rappelle qu'elle était à 3,9 millions d'euros en 2020, et à 4,03 millions d'euros en 2021. Le seul moment où nous avons parlé d'un million d'euros, c'était au DOB de 2021, présenté en 2020, c'est-à-dire huit mois après le vote des indemnités. Je vous remercie et vous souhaite une excellente soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président : lève la séance à 20 heures 10.

Le Secrétaire,
Patrice GABORIT



Le Président,
Luc BOUARD

